



PARCOURS MANAGER

Anne AUBOYNEAU

Head of Legal for Africa, Mediterranean
and French Overseas Region

SOCIETE GENERALE

MBA, IAE PARIS, 1994



PARCOURS ENTREPRENEUR

Laurent TASSERIT

CEO GEO RM

MBA, IAE PARIS, 1993



5 Questions à :

Aristide Aly Boyarm

Fondateur & CEO

Africa CRM&SI

MBA, IAE PARIS, 2008



« REGULATION DE LA MICROFINANCE »

Jean-Claude EBE EVINA

Administrateur de banques

MBA, IAE PARIS, 1981

DANS CE NUMÉRO

EDITORIAL2

5 QUESTIONS à Aristide Aly BOYARM...2

PARCOURS MANAGER8

PARCOURS ENTREPRENEUR11

« REGULATION DE LA MICROFINANCE »

: Jean-Claude EBE EVINA.....14

ON EN PARLE18

PROMOTION DES ALUMNI

IAE PARIS EN AFRIQUE.....19

PROCHAINE NEWSLETTER20

PROCHAIN CAFÉ AFRIQUE20

PHOTOS Remise des diplômes21

CITATION DU JOUR22

CONTACTS22

EDITORIAL

Nous vous proposons pour la 2ème année consécutive un numéro au mois de septembre.

L'été est propice au repos, mais est également une période pour apprécier le travail effectué les six premiers mois de l'année : 2 diners du Club, 5 cafés Afrique, finalisation du magazine, lancement d'antennes locales notamment au Bénin.

A travers ce numéro, nous avons mis en avant les activités des Alumni sur le continent africain ou en sa direction ces cinq derniers mois. L'occasion de vous inviter à nous communiquer toutes les informations pouvant enrichir cette newsletter. Nous espérons que les informations portées dans ce numéro renforceront votre attachement à l'IAE Paris Sorbonne Business School, mais vous pousseront également à vous impliquer dans les activités du club.

Bonne lecture

T. Léon Fodzo

5 Questions à Aristide Aly Boyarm auteur du livre "L'Entreprise Numérique Africaine - Editions Ceprodif 2018".

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quels sont les objectifs recherchés à travers l'ouvrage «L'entreprise Numérique Africaine» que vous venez de publier aux éditions Ceprodif en été 2018 ? Et à qui s'adresse-t-il ?



Aristide Aly BOYARM
Fondateur & CEO
Africa CRM&SI
MBA, IAE PARIS, 2008

Tout d'abord je tiens à vous encourager pour tout le travail que

vous faites au sein du club Afrique en général et de cette newsletter en particulier.

Grace au télécom, le développement rapide de l'internet mobile transforme le quotidien des Africains en influençant durablement leurs modes de consommation. En effet, le continent compte près de un milliard d'utilisateurs de téléphones mobiles et détient en 2017 le plus fort taux (20% d'internautes supplémentaires en un an) de progression des connexions à internet. Cela représente une formidable opportunité de business pour les entreprises africaines, mais aussi une occasion pour elles d'évoluer vers un fonctionnement plus performant. Une révolution est en marche, et les entreprises africaines se doivent de monter au plus tôt dans le train du numérique. Pourquoi ? Parce que nous faisons face à une véritable transformation irréversible, qui touchent les technologies, les données qu'elles produisent et leurs usages.

À ce jour, une majorité de dirigeants des entreprises « traditionnelles » africaines ne se sentent pas concernés par ce phénomène, soit parce qu'ils n'en voient pas les intérêts, soit parce qu'ils ne se sentent pas prêts pour franchir le pas. Ils sont souvent désorientés et pas suffisamment accompagnés dans leur réflexion sur les apports des technologies numériques dans l'amélioration de la gestion de leurs entreprises. Ils redoutent les coûts générés par l'acquisition de telles solutions, mais également doutent sur les réels apports de celles-ci dans la gestion quotidienne de leurs entreprises.

5 Questions à Aristide Aly Boyarm auteur du livre “L’Entreprise Numérique Africaine - Editions Ceprodis 2018”.

Le principal objectif de mon livre est de susciter l’envie chez les dirigeants d’entreprises africaines petites, moyennes ou grandes, pour qu’ils se lancent dans un processus de « transformation numérique » de leurs entreprises dans le but de développer leur business. Je tiens à souligner que l’ouvrage est préfacé par le Dr Lassina Zerbo, Secrétaire Exécutif de l’OTICE(ONU) qui met la science et les technologies au service de la recherche de la paix.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Les services financiers sur mobiles (transfert, micro-credit, micro- assurance...) pour lesquels l’Afrique est le premier marché mondial avec 53 % des offres commercialisées et 146 millions de comptes créés , sont-ils la solution pérenne à la sous bancarisation du continent ?

Vous avez effectivement raison, le développement des télécoms, des fintech et la digitalisation des services financiers (Banques et assurances) apportent une réponse à la faiblesse des réseaux bancaires en Afrique.

Le développement rapide en Afrique du mobile et des solutions associées impacte durablement les échanges financiers entre individus, ainsi que les modes de paiement. Le paiement par mobile aussi appelé également m-paiement, permet de payer sans avoir besoin d'un compte en banque personnel. Il vient pallier le faible taux (11% en moyenne) de bancarisation en Afrique subsaharienne. C’est ainsi que les leaders du secteur des télécoms concurrencent de plus en plus les banques, à cause de la faiblesse du réseau bancaire et par une régulation du paiement mobile moins contraignante. Dans ce sens, l’opérateur de télécom français Orange, qui est très présent sur le continent africain, vient de racheter Groupama Banque. L’entreprise va proposer des offres bancaires comme les comptes courants, l’épargne, le crédit et l’assurance, ainsi que le paiement mobile via Orange et Groupama. Au-delà de la France, l’Espagne et la Belgique sont les prochaines cibles et très prochainement l’Afrique...

Vous devez savoir qu’aujourd’hui bon nombres d’Africains se sont habitués à transférer de l’argent, à payer les factures d’eau et d’électricité, l’essence, le personnel de maison ou les travailleurs, etc., via leur téléphone portable ; et l’Afrique subsaharienne possède à ce jour le plus fort taux de pénétration du marché, avec près de 150 millions de comptes mobile money enregistrés, dont près de 62 millions sont actifs (c’est-à-dire plus de 90 jours d’utilisation sur l’année) selon la GSM Association. À titre de comparaison, c’est trois fois plus que l’Asie du Sud, dix fois plus que l’Amérique Latine et les Caraïbes, et 13 fois plus que l’Asie de l’Est et le Pacifique. Fin 2014, plus de 135 services de monnaie sur mobile opéraient en Afrique subsaharienne, toujours selon GSM Association.

5 Questions à Aristide Aly Boyarm auteur du livre “L’Entreprise Numérique Africaine - Editions Ceprodis 2018”.

Le succès s’explique par la simplicité et le faible coût des technologies auxquelles ce système de transfert d’argent est adossé. L’USSD est la technologie la plus utilisée en Afrique, par les services de transfert mobile d’argent, car il permet aux utilisateurs d’envoyer des informations sur un réseau GSM sans connexion à Internet. Cependant, cette technologie ne propose qu’un faible niveau de sécurité, les données n’étant pas encodées.

Notez que les flux financiers échangés en Afrique via ces technologies sont de plus en plus importants, et ont représenté dans l’espace UEMOA, plus de 6 000 milliards FCFA à la fin de l’année 2015, soit une hausse de 36% par rapport à 2014. Ces solutions ont une vertu, elles contribuent à faire baisser l’utilisation des paiements en liquide dans l’économie et donc à faire baisser la corruption...

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Des solutions numériques émergent dans les secteurs non marchands : santé, formation, gouvernance. Toutefois qu’est ce qui explique leur faible vulgarisation à ce jour ?

Non, je pense que partout en Afrique des solutions digitales se mettent en places pour faciliter la vie des africains au quotidien. C’est un mouvement qui est en marche et perceptible sur le continent, même si effectivement on aimerait qu’elles se développent encore plus vite tant elles apportent aux citoyens, aux entreprises et aux États.

En Afrique, la santé connectée commence à sortir des sentiers battus pour toucher le grand public. On parle d’e-santé, pour désigner tous les aspects numériques touchant de près ou de loin la santé. Cela concerne des domaines comme la télémédecine, la prévention, le maintien à domicile, le suivi d’une maladie chronique à distance (diabète, hypertension, insuffisance cardiaque, etc.). Le déploiement de l’e-santé, comporte des avantages indéniables pour les patients qui résident dans des lieux reculés. Ils peuvent ainsi accéder aux services médicaux rapidement, efficacement et sans frais de voyage. Cela permet une utilisation plus efficace d’un nombre limité de médecins dans le pays qui peuvent «voir» plus de patients dans plusieurs endroits où ils sont nécessaires sans quitter leur établissement. L’e-santé permet aux praticiens locaux de consulter leurs pairs et des experts à distances en cas de besoin.

Au Rwanda, RapidSMS une solution mobile développée par l’Unicef a été testé dans le but de réduire les taux de mortalité maternelle. Le projet repose sur la garantie de points clés de contact entre les femmes, les enfants et les centres de santé. Ces quelques exemples confortent la place de la téléphonie mobile comme support des solutions de télésanté en Afrique. D’autres exemples sont présentés sur le site mHealthAfrica conçu pour la promotion de l’usage des technologies mobiles appliquées à la santé sur le continent africain. Ces formidables opportunités numériques encouragent à relever les défis techniques, juridiques et financiers de l’e-santé.

5 Questions à Aristide Aly Boyarm auteur du livre “L’Entreprise Numérique Africaine - Editions Ceprodiff 2018”.

Cela passe par l’implication de l’ensemble des parties prenantes : États, organisations internationales (Telecom, Santé), professionnels de santé, assureurs publics et privés, laboratoires pharmaceutiques, opérateurs téléphoniques, associations de patients.

N’oublions pas l’agriculture qui est un secteur clé pour le développement des pays, car il permet d’obtenir une indépendance alimentaire. Aujourd’hui de par le monde, une pléiade de solutions en lien avec les technologies numériques sont utilisées pour accroître les rendements des champs, prévoir la météo, mieux s’occuper des animaux, assurer la traçabilité des productions et tout cela en réduisant les impacts environnementaux

En effet, les technologies numériques et l’analyse des données transforment l’agriculture, facilitant ainsi la vie des agriculteurs mais surtout en rendant les opérations sur le terrain plus performantes et efficaces. Des solutions sont développées en Afrique, avec des start-ups comme e-Tumba, qui ont développé des stations météo connectées permettant notamment aux agriculteurs africains de recevoir des conseils en temps réel. L’objectif est clair : améliorer les rendements agricoles de zones technologiquement peu équipées. Les sondes des stations météo peuvent recueillir des informations telles que les taux d’humidité ou d’ensoleillement. Le système s’adapte à de nombreuses cultures et les conseils prodigués par une interface sont basés sur des calculs scientifiques. En effet, c’est un algorithme qui permet de calculer les actions à réaliser sur la parcelle en fonction des conditions.

Une fois les paramètres enregistrés et les données récoltées, la situation est représentée en temps réel sur ordinateur, tablette et smartphone. Des conseillers agricoles, peuvent alors eux-mêmes aider les agriculteurs à obtenir de meilleurs rendements. Ce système est disponible et gagnerait à être reproduit partout en Afrique pour le plus grand bien des états en quête d’autosuffisance alimentaire.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : La classe moyenne en Afrique est d’ environ 350 millions de consommateurs dispersés entre une cinquantaine d’États, on note la faiblesse de l’e-commerce à se développer. Ne manque t-il pas un espace unique du digital en Afrique pour amorcer réellement le développement de l’e-commerce en Afrique ?

Même s’il progresse avec des success story comme jumia (le amazon africain), le développement de l’e-commerce reste encore faible comparé aux autres continents. Il y a plusieurs explications structurelles et culturelles à cela.

5 Questions à Aristide Aly Boyarm auteur du livre “L’Entreprise Numérique Africaine - Editions Ceprodiv 2018”.

L'accès à internet bien qu'en forte progression reste encore faible par rapport à l'ensemble de la population, les paiements en espèces restent encore prédominant, la logistique pour l'acheminement des marchandises du point de fabrication vers l'acheteur reste difficile ce qui entraîne des délais longs, et on ne peut pas négliger le manque de confiance des populations envers les achats virtuelles. Cela est à mettre en relation avec le développement de la cybercriminalité. De plus, la plupart des villes africaines n'ont pas d'adresse précise pour livrer un colis, ce qui amène les clients à se déplacer dans les entrepôts...

Notons aussi que les africains aiment comme sur les marchés touchés et sentir les produits avant de les acheter, ce qui oblige les e-commerçant à proposer un paiement à la livraison. Ce modèle économique est bien entendu plus contraignant que dans le reste du monde où les vendeurs encaissent l'argent avant de passer la commande. A titre d'exemple C-Discount (filiale du groupe Casino) a arrêté ses activités de e-commerce en Afrique, les problèmes de stratégies de stockages, les délais non maîtrisés ont entre autres eu raisons de cette tentative.

Je pense que l'Afrique est en train d'inventer son modèle d'e-commerce qui va s'adapter aux problèmes d'infrastructures logistiques, aux modes de paiements et aux habitudes d'achats du continent. Je dis donc encore un peu de patience....

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Pensez vous qu'il existe un lien direct entre 'accès au digital et la croissance économique ?

Oui, et c'est prouvé partout dans le monde et l'Afrique n'est pas en reste. Tout d'abord savez-vous que des bouleversements importants sont survenus à la tête du classement des 1000 plus grandes entreprises américaines. Trois quarts de celles qui étaient présentes en 2005 ne font plus partie de ce classement aujourd'hui. Que s'est-il passé ? Elles ont été remplacées par des entreprises numériques.

Dès 2011, Apple a dépassé le géant de l'hydrocarbure ExxonMobil pour devenir la première capitalisation boursière mondiale. Le leader des services technologiques fondée en 1998, Google dépasse à son tour ExxonMobil en 2014 pour devenir la deuxième entreprise la plus valorisée au monde. Des entreprises plus récentes comme Netflix, Airbnb ou Uber ont une croissance spectaculaire.

5 Questions à Aristide Aly Boyarm auteur du livre “L’Entreprise Numérique Africaine - Editions Ceprodiv 2018”.

Aujourd’hui, le succès est tel que des entreprises du numérique valent autant que des États. Le tableau ci-dessous illustre la puissance financière de ces entreprises.

Capitalisation boursière	PIB ¹
761 Milliards \$ - Apple	 Suisse
577 Milliards \$ - Google	 Argentine
299 Milliards \$ - Facebook	 Algérie
200 -Milliards \$ Amazon	 Koweït

TABLEAU 1 COMPARATIF CAPITALISATION BOURSIÈRE VS PIB ÉTAT

Avec un taux de croissance moyen élevé par rapport au reste du monde et majoritairement porté par ses ressources naturelles, le continent africain commence à se tourner vers l’économie dite « numérique ». Des jeunes entreprises « numériques » commencent à émerger dans de nombreux pays africains ; elles ouvrent la voie pour les entreprises du secteur traditionnel qui doivent, elles, se transformer pour rejoindre le monde de l’économie numérique.

¹ Prévvision 2015 du FMI.

PARCOURS MANAGER

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Bonjour et merci de nous accorder cet entretien. Pouvez-vous, vous présenter aux lecteurs de notre newsletter ?

Bonjour à tous, je m'appelle Anne Auboyneau, diplômée du CAAE en 1994 et je suis depuis 2014 responsable juridique Afrique, Bassin Méditerranéen de la Société Générale.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : En 1993, vous intégrez l'IAE Paris, quelles furent vos motivations à y effectuer le MBA, anciennement appelé CAAE ?

Je souhaitais compléter ma formation en Droit par une formation complémentaire en management et gestion.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quel a été votre parcours professionnel depuis votre sortie de l'IAE Paris en 1994 ?

A ma sortie de l'IAE fin 1994, j'ai intégré, début 1995, la société de bourse Cheuvreux de Virieu, filiale de la Banque Indosuez, pour rejoindre le seul juriste de la structure qui travaillait à la fois sur les sujets gouvernance et vie sociale de la société ainsi que sur tous les sujets opérationnels et notamment les opérations de la salle des marchés.

Je suis devenue responsable du service juridique dédié aux Opérations de Marché en 1998 après le rachat d'Indosuez par le Crédit Agricole et la fusion des trois sociétés de bourse du groupe, le service juridique a été scindé en deux avec la gouvernance et la vie sociale d'un côté et les opérations de marché de l'autre. J'y suis restée jusqu'en 2003 où j'ai décidé de faire une pause après la naissance de mon troisième enfant né fin 2002.

J'ai repris l'activité en 2006 en rejoignant les équipes de structuration de la salle des marchés Dérivés Actions de BNP Paribas Arbitrage où j'ai été recrutée pour servir d'interface entre la salle des marchés et le service juridique afin de standardiser et d'améliorer la documentation des opérations structurées ainsi que le processus d'émission des titres de dettes.

J'ai enfin rejoint la Société Générale en 2008 en tant qu'adjointe au responsable du droit des émissions sur actions puis responsable du droit des émissions obligataires structurées début 2010.

J'ai décidé ensuite de quitter les marchés financiers fin 2012 pour découvrir la partie « Financement » de la BFI en accompagnant la direction financière du réseau de filiales bancaires et de financements spécialisés à l'étranger dans la négociation de contrats cadre avec les Institutions Financières Internationales que sont la BERD, la BEI ou la SFI et l'accompagnement de nos différentes filiales ensuite pour la négociation et l'adaptation de ces contrats-cadre à leurs spécificités locales.



Anne AUBOYNEAU
Director - Head of Legal for Africa, Mediterranean and French Overseas Region
SOCIETE GENERALE
MBA, IAE PARIS, 1994

PARCOURS MANAGER

J'ai enfin accepté le poste de responsable de la supervision juridique Afrique Méditerranée début 2014 qui a évolué début 2018 vers le poste de Responsable Juridique de la Business Unit AFMO (Afrique Méditerranée, Outre Mer) suite à la réorganisation du Groupe en BU.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Vous occupez depuis juin 2014 les fonctions d' Head of Legal Supervision for Africa de la banque société générale. En quoi consiste vos fonctions actuelles ?

Je suis aujourd'hui responsable juridique AFMO comme expliqué ci-dessus, avec un collaborateur à Paris et une supervision fonctionnelle sur les équipes juridiques de nos 18 filiales en Afrique et Méditerranée et un lien fonctionnel avec la juriste responsable des 4 filiales Outre Mer.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quelle est votre zone géographique d'intervention dans le cadre de vos fonctions actuelles ?

Nous avons 18 filiales réparties entre l'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie), l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Bénin, Ghana) et Centrale (Cameroun, Congo, Tchad et Guinée Équatoriale) et Afrique de l'Est (Mozambique et Madagascar)

Club Afrique - IAE Paris Alumni : La mise en œuvre de l'Ohada a-t-elle été un plus dans l'encadrement juridiques des contrats internationaux dont vous avez la charge ?

L'OHADA est évidemment un outil exceptionnel pour nous car nous avons la chance d'avoir 10 filiales dans des pays membres de l'OHADA ce qui nous a permis de mettre en place un Groupe de Pratique juridique qui se réunit mensuellement par conférence téléphonique et annuellement dans le cadre d'un séminaire dans lequel nous échangeons sur les bonnes pratiques et travaillons sur des documents standards que nous partageons.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : A titre d'exemple, quelles sont les principales garanties exigées à un entrepreneur privé qui souhaite financer une autoroute traversant plusieurs pays africains dont certains ne sont pas membres de l' OHADA ?

Je n'ai pas été confrontée à ce sujet depuis Paris.

PARCOURS MANAGER

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Les services juridiques des filiales locales sont elles impliquées lorsque les projets à financer sont à réaliser sur leurs zones d'intervention ?

Bien entendu, ce sont les premiers impliqués dans le quotidien des activités et je n'interviens depuis Paris que quand l'opération nécessite une compétence particulière non disponible en local ou que l'enjeu nécessite une coordination depuis le Siège.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quelques souvenirs de votre passage à l'IAE Paris ?

J'ai d'excellents souvenirs de mon année passée à l'IAE qui a été la dernière et meilleure année de mes études Car même si nous avons beaucoup travaillé, le côté plus opérationnel et pluridisciplinaire que celui de la Fac de droit m'a particulièrement plu. J'ai trouvé aussi particulièrement enrichissant le fait de rencontrer des étudiants venant d'autres horizons et formations.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Nous vous remercions pour votre disponibilité.

PARCOURS ENTREPRENEUR

Parcours Entrepreneur

Nous donnons la parole à un alumni de l'IAE Paris - Sorbonne Business School qui évoque son parcours d'entrepreneur sur le continent africain ou en direction de l'Afrique.

Club Afrique - IAE Paris Alumni: Bonjour Laurent. Pouvez-vous éclairer nos lecteurs sur votre parcours universitaire et professionnel ?

En 1990, ingénieur EPITA, j'intègre THOMSON SYSECA pour me consacrer aux systèmes de contrôle aérien civil. Pendant ces 5 cinq années, je



Laurent TASSERIT

CEO Géo RM

MBA, IAE PARIS, 1993

suis le cursus MBA-MAE (ex CAAE) dont je suis diplômé en 1993. L'année suivante, ce diplôme me permet de rejoindre CAP GEMINI EXA à Montpellier au service commercial. En 2003, je décide de voler de mes propres ailes en rachetant un éditeur de logiciels pour les cabinets d'avocat. Revendu en 2014, l'aventure se poursuit désormais avec Géo.RM, éditeur de logiciels de cartographie.

Club Afrique - IAE Paris Alumni: En 1993, vous décidez de faire un MBA, quelles furent vos motivations à suivre ce programme ?

Comme vous l'avez compris, l'activité d'ingénieur dans le développement logiciel ne répondait pas totalement à mes attentes. Pour évoluer dans d'autres voies, il me paraissait nécessaire de connaître toutes les facettes de l'entreprise. Un MBA s'imposait.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Pourquoi avoir choisi l'IAE Paris pour effectuer votre MBA ?

Le CAAE répondait parfaitement à ce besoin. Le lieu, l'organisation des cours, la qualité de l'enseignement, le niveau des élèves ; tout concourrait vers mon objectif même si, avec 3 rattrapages, le module de droit m'a semblé bien long.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Que vous a apporté votre MBA dans le cadre de votre carrière professionnelle ?

En sortant de l'IAE, on se dit que l'on a un vernis de tous les sujets de l'entreprise mais en réalité c'est plus que cela. Ce sont des clés. Quand vous avez besoin de vous investir dans un sujet (dans mon cas, comptabilité, contrôle de gestion, marketing, fiscalité), vous savez dialoguer avec les experts, lire, et très vite produire. Pour reprendre et gérer des PME, cette formation s'est avérée parfaite.

PARCOURS ENTREPRENEUR

Club Afrique - IAE Paris Alumni : En 2004, vous rachetez la société JPL Systèmes. Qu'est-ce qui pousse à devenir entrepreneur ? Le potentiel du marché sur lequel évolue cette entreprise ou la lassitude d'être salarié ?

L'aventure PME a toujours été présente. C'est une habitude familiale. La cible était belle sur un marché florissant. C'était une évidence.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quels sont les pièges à éviter lorsque l'on rachète une entreprise?

Le conférencier de l'IAE en option PME disait que la première qualité d'un patron de PME, c'est de bien dormir. Il avait raison c'est particulièrement utile.

Si j'avais un conseil à donner à un néo-repreneur il serait double : bien connaître le métier de la cible et monter un projet de reprise sur la base de faire aussi bien que le cédant pendant 3 ans.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Vous revendez la société JPL Systèmes en 2014. Pour quelles raisons?

Ma comptable m'a posé la même question. Je n'ai pas de raison valable, mais un matin vous vous réveillez en trouvant vos produits vieillots, votre personnel inadapté au futur, peur que vos clients vous quittent ... il est alors temps de passer la main et de rebondir. C'est ce que j'ai fait sans regarder derrière.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quelles furent les évolutions de l'entreprise sous votre présidence de 2004 à 2014?

Globalement, l'entreprise a presque doublé mais le plus important pour un repreneur c'est de réussir son LBO, ce que nous avons fait rapidement.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Depuis avril 2016 vous dirigez GEO RM. Pouvez-vous nous présenter cette société ?

Géo.RM existe depuis 1991. Elle est basée à Poitiers et Montpellier. Son effectif varie entre 5 et 9 personnes. Spécialisé dans la cartographie informatique (SIG) Géo.RM a 4 métiers :

- Editeur du logiciel Cartolander : logiciel d'acquisition de données terrain destiné à tous les métiers. Il permet d'enrichir une carte ou d'acquérir de la donnée géo-référencée
- Revendeur des solutions MAPINFO de Pitney Bowes et BING MAPS de Microsoft
- Prestataire de service sur ces solutions (projets, formation, conseil, ...)
- Revendeur de matériels de terrain (GPS de précision, tablettes durcies, ...)

PARCOURS ENTREPRENEUR

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Quelles sont les solutions SIG proposées en Afrique et à qui s'adressent-elles ?

Le SIG repose essentiellement sur l'existence cartographique. En Afrique, ce travail est à faire; c'est le premier besoin. Dans le même temps, comme en Europe, tous les acteurs Energie, Téléphonie, Bâtiment, Mines, Forêt, Recensement, ... ont des besoins.

Cartolander, Mapinfo et nos solutions GPS répondent parfaitement à ces attentes.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : La vulgarisation du smartphone en Afrique peut-elle inciter à proposer des services via ce canal demain sur le continent à destination des professions libérales ou TPE ?

La précision d'un GPS de smartphone varie entre 5 et 10 mètres. Pour certaines applications SIG (géomarketing, recensement, ...) cette précision est suffisante. Avec un outil comme Mapinfo, vous pouvez tout à fait enrichir vos cartes avec ces données.

Mais pour les activités de réseau ou bâti, le smartphone n'est pas adapté.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Comment sont distribués vos logiciels en Afrique?

Grace à notre site (www.georm.fr) et notre boutique (www.geo-boutique.fr), nous créons de nombreux contacts. Nos partenaires sont également de bons apporteurs d'affaires.

Cependant, nous manquons cruellement de revendeurs locaux. Nous sommes ouverts à toutes initiatives.

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Pour terminer cet entretien, quels conseils donneriez-vous à un Alumni qui aspire à entreprendre ?

Se lancer dans ce que l'on connaît et croire dans la maxime de Mark Twain : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ».

Club Afrique - IAE Paris Alumni : Merci pour le temps consacré .

Le 26 juin dernier, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a organisé à Yaoundé, un séminaire de diffusion du nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance au sein de la CEMAC.

De la sorte, la COBAC consacre définitivement la place de la microfinance dans le secteur financier, en tant qu'activité à part entière et non plus périphérique ou secondaire, et à ce titre, lui apporte les ajustements nécessaires à l'arrimage au système financier.

RAPPEL CONTEXTUEL GLOBAL: DE LA REGULATION DU SYSTEME FINANCIER

Tout commence en 1933, date à laquelle une Commission d'enquête (Pecora) du Congrès des Etats-Unis est chargée d'analyser les causes du krach boursier de 1929 et de la forte dépression qui s'en suivit. La principale conclusion qui en est ressortie a fait état de ce que la crise était due au mix up des activités de banque de dépôt et de banque d'« investment bank » ou maison de titres (à ne pas confondre avec l'acception française de banque d'investissement), encourageant ainsi la spéculation boursière par le mécanisme de la titrisation qui permet à la banque de dépôt de se dessaisir de ses actifs réels relatifs aux crédits consentis, en les convertissant en actifs financiers cédés sur le marché boursier.

La recommandation de la Commission sera logiquement d'interdire aux banques de dépôt (ou commerciales) l'accès aux marchés financiers. La Loi bancaire Glass-Steagall (ou Glass-Steagall Act des noms des deux sénateurs Carter Glass et Henry Steagall, coprésidents de la commission d'enquête) est adoptée.

En 1974, est créé le Comité de Bâle (Suisse), à l'initiative des banques centrales du G10, suite à deux importantes faillites bancaires, la banque Herstatt (Allemagne) et la Franklin National Bank aux Etats-Unis. Il s'agira dans un premier en termes de recommandations, de promouvoir bonnes pratiques et d'élaborer des standards qui deviendront par la suite traduites en réglementations une fois intégrés dans le droit de chaque Etat signataire. Les Accords de Bâle I (1988), Bâle II (2004) et Bâle III (2010) portent essentiellement sur l'exigence du maintien de la solvabilité des banques, calculé par le rapport entre les fonds propres et les actifs exposés aux risques (crédit, de marché, opérationnel). Par la suite, viendra s'ajouter l'exigence en (degré de) liquidité.

1999 connaîtra l'abrogation de la Glass-Steagall Act, sous l'effet du mouvement de dérégulation des marchés financiers et du lobby exercé par les banques américaines.

En 2009, on assiste dans le cadre d'une réunion du G20, à la création du Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board) qui succède au Forum de stabilité financière (Financial Stability Forum) institué en 1999 à l'initiative du G7. Le principal objectif sera d'arrêter les conditions de coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

A la suite de la crise des subprimes et de la crise financière qui s'en est suivie en 2008, l'administration Obama fera adopter en 2010 le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, loi relative à la réforme du marché financier. L'objectif est de protéger le consommateur et de limiter à l'avenir les opérations de sauvetage financier qui impactent les finances publiques, et par là le contribuable.

En 2013 est promulguée en France, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui transforme l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et étend les pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et crée un fonds de résolution financé par les banques à hauteur de euros 10 milliards, et instaure un Haut Conseil de stabilité financière.



Jean-Claude EBE-EVINA

**Administrateur de banques
MBA, IAE PARIS, 1986**

2014, mise en place progressive de l'union bancaire qui va emporter modification de l'architecture bancaire de la zone euro, en consacrant en cas de crise, le déclenchement du mécanisme de renflouement interne (bail-in) des banques.

2015, le projet TLAC (Total Loss Absorbing Capacity) initié par le conseil de stabilité financière (FSB) est finalisé. La principale mesure qui en découle imposerait dès 2019 aux trente banques mondiales d'importance systémique, de se doter d'un montant de dette subordonnée ou de quasi-fonds propres équivalant les fonds propres « durs » requis par Bâle III. De la sorte, on assisterait au doublement du ratio de solvabilité selon Bâle III, soit un taux compris entre 16% et 20% des actifs pondérés des risques.

SITUATION DE LA REGULATION FINANCIERE EN ZONE CEMAC

Le processus de supervision bancaire a été engagé via la mise en place de la coopération monétaire consacrée par les accords de Brazzaville des 22 ET 23 novembre 1972.

A la suite de la crise bancaire survenue à la fin des années '80 causée par de retentissantes faillites d'établissements de crédit, a été créée en 1990 sous la houlette des Chefs d'Etat de la sous-région, la COBAC par la signature de la Convention du 16 octobre 1990 à Yaoundé. Ce dispositif a été renforcé par la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de la CEMAC. La COBAC a pour principale mission d'assurer la stabilité du système bancaire (global) et la sécurité des dépôts du public.

La COBAC dispose des pouvoirs de contrôle, administratif, juridictionnel et réglementaire. Prenant appui sur les accords de Bâle et sur la base de son pouvoir réglementaire, elle prend des règlements à caractère général et prudentiel, instructions, lettres-circulaires et décision pour l'application de la réglementation du secteur financier de la zone CEMAC.

A l'origine, le domaine d'intervention se limitait aux établissements de crédit (banques, établissements et institutions assimilées placées sous sa surveillance). Depuis le 03 avril 2002, les compétences de la COBAC ont été étendues aux Etablissements de Microfinance (EMF), et par la suite aux holdings financières depuis le 27 mars 2015.

Le développement de la microfinance dans les Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est resté embryonnaire jusqu'en 1990 alors qu'à l'échelle internationale, cette activité connaissait un essor florissant. En effet, en dépit de quelques expériences menées depuis de longues années au Cameroun, au Congo, au Tchad et en Centrafrique, le secteur de la microfinance n'a pas eu d'emprise significative sur les populations de la sous-région. A partir des années 1990, trois facteurs principaux ont favorisé l'éclosion et l'expansion rapide de ce secteur : (i) la grave crise des années 80, qui a eu impact retentissant sur les systèmes financiers traditionnels matérialisé par la faillite des banques, provoquant des licenciements massifs notamment de cadres de banque plus ou moins expérimentés qui se sont lancés dans la création sans contrôle des entités de microfinance ; (ii) au plan international, le mouvement de la microfinance, considéré comme l'un des vecteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté, a connu progressivement une évolution notable ; (iii) le développement (spontané) de l'activité de microfinance dans les Etats de la CEMAC s'est effectué dans un cadre juridique particulièrement inadapté.

Au Cameroun, la loi du 14 août 1992 a prévu des dispositions applicables aux seules coopératives d'épargne et de crédit, laissant de côté de nombreuses structures ayant opté pour une forme juridique différente. Par ailleurs, pour des coopératives exerçant des opérations de collecte de l'épargne et de distribution de crédit, l'autorité de tutelle était le Ministre de l'agriculture alors qu'elle aurait dû être le Ministre en charge de la Monnaie et du Crédit. De surcroît, aucune autorité de contrôle n'avait été prévue. Dans les cinq autres Etats membres, les entités de microfinance se sont appuyées sur les lois relatives aux associations ou aux coopératives en vigueur sans que ces textes aient été spécifiquement conçus pour l'activité d'épargne et de crédit. Par ailleurs, au plan de la réglementation bancaire, la Convention de 1992, régissant les activités des banques et des établissements financiers, s'est révélée inadaptée à cette nouvelle forme d'activité financière.

Face au développement incontrôlé des structures de microfinance et de l'importance du taux de défaillance susceptible d'entraver les perspectives de croissance de ce secteur dont nécessité était avérée, il est apparu impérieux de doter les Etats de la CEMAC d'un cadre réglementaire spécifique avec pour objectif de sécuriser l'épargne et favoriser l'inclusion financière. Cela a été consacré par le Règlement N°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux Conditions d'Exercice et au Contrôle de l'Activité de la Microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale. Cet important texte a permis d'entamer le processus de professionnalisation du secteur de la Microfinance et de l'arrimer aux normes internationales en la matière.

De façon succincte, ledit Règlement tout en apportant une dose de rigueur à l'exercice de l'activité de la microfinance, laissait une certaine « souplesse » dans l'organisation du métier. On notera particulièrement dans la catégorisation des établissements, la prise en compte dans le cadre de la catégorie 1 des structures constituées sous formes associative, mutualiste et associative avec un capital initial de FCFA 100.000 seulement, pour en faciliter l'accès.

Cependant, à la suite de nombreux cas de défaillances constatés depuis la mise en œuvre (2007) du dispositif de 2002, il est apparu nécessaire pour le Régulateur, de revisiter ledit règlement afin d'en renforcer l'efficacité dans le but de préserver la confiance des clients à l'égard du secteur de la microfinance d'une part, et de garantir la stabilité du système financier et de protéger l'épargne publique, d'autre part. En effet, les résultats des différentes enquêtes sur place diligentées par la COBAC auprès des établissements de microfinance, ont permis d'identifier les diverses faiblesses du dispositif de 2002.

Les travaux de la COBAC visant à l'actualisation de ce dispositif, réalisés en concertation avec les parties prenantes, ont abouti à l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC le 27 septembre 2017 du Règlement N° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux Conditions d'Exercice et de Contrôle de l'Activité de Microfinance dans la CEMAC, complété par onze (11) règlements et une (01) instruction COBAC d'application.

DISPOSITIF REGLEMENTAIRE NOUVEAU

Le nouveau dispositif réglementaire, tout en conservant la catégorisation tripartite des EMF, apporte des modifications novatrices majeures sur plusieurs plans dont :

- Organisation de l'activité des EMF : suppression des EMF indépendants de la première catégorie dorénavant exclusivement organisés en réseau ; renforcement des modalités de contrôles interne et externe ; introduction d'un dispositif de gouvernement d'entreprise ; mise en place d'un dispositif spécifique pour le traitement des EMF en difficulté
- Formes juridiques des EMF : 1ère catégorie sous statut exclusif de société coopérative avec conseil d'administration, 3ème catégorie sous statut juridique de société anonyme et non plus de projets et autres ;
- Régime des agréments, des autorisations préalables et de l'information préalable : nouveau règlement fixant les conditions de délivrance d'agrément et les modalités d'instruction y relatives par catégorie, des dirigeants et commissaires aux comptes
- Capital social minimum des EMF : il passe de 50 à 300 millions pour la 2ème catégorie, de 25 à 150 millions pour la 3ème catégorie, avec date limite de mise en conformité fixée au 01 janvier 2021

- Dispositif de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de traitement des EMF en difficulté : fondé sur le cadre établi pour les établissements de crédit, il s'agit d'un nouveau règlement qui définit une organisation plus claire des organes sociaux dans les EMF (délibérant, exécutif et direction générale), en termes de composition, de missions et de séparation des tâches ; nouveau règlement fixant les règles de supervision plus contraignantes fixées applicables aux EMF de 2ème catégorie et à certains organes factiers (reporting SESAME, norme de couverture des risques de 12% vs 10% pour les autres EMF, etc....)
- Conditions de fonctionnement : classification, comptabilisation et provisionnement des créances, similairement au règlement applicable aux établissements de crédit ; plafonnement de crédit accordé à 10% du montant du capital social libéré ; limitation à 50 millions du montant du crédit accordé aux actionnaires, administrateurs ou au personnel.

Pour conclure, les réformes sus présentées visent définitivement à renforcer la professionnalisation du secteur de la microfinance, en instaurant les outils propres à un gouvernement d'entreprise efficient. Il est généralement reconnu aujourd'hui, et par suite indéniable que le gouvernement d'entreprise fondé sur les « bonnes pratiques », est le gage de performance financière et conséquemment de pérennité de toute organisation.

Tout en se différenciant des banques par quelques spécificités, les EMF demeurent cependant des institutions financières qui sont de ce fait soumises à des règles de fonctionnement quasi-universelles. Si l'on considère l'impact qu'ils pourraient avoir au plan systémique, cela nécessite une supervision rigoureuse.

Le dilemme demeure pourtant sur le fait qu'il est utile pour la richesse du système financier, que le secteur de la microfinance ne soit pas assimilé ou confondu au secteur bancaire. On peut effectivement craindre la tendance à une certaine forme d'uniformisation fondée sur la « Normalisation selon Bâle ». Tout au contraire, il faudrait que la spécificité de la microfinance soit préservée et renforcée, et par là son indépendance, tout en développant les conditions d'une synergie harmonieuse entre ces deux pans du système financier.

Sources :

- ◆ REGLEMENT N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC DU 27 SEPTEMBRE 2017 RELATIF AUX CONDITIONS D'EXERCICE ET DE CONTROLE DE L'ACTIVITE DE MICROFINANCE DANS LA CEMAC, ET SES REGLEMENTS COBAC D'APPLICATION
- ◆ REGLEMENT N°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC DU 13 AVRIL 2002 RELATIF AUX CONDITIONS D'EXERCICE ET AU CONTROLE DE L'ACTIVITE DE LA MICROFINANCE DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
- ◆ COBAC, REGLEMENTATION DE LA MICROFINANCE, RAPPORT D'ACTIVITE 2002
- ◆ DOCUMENTATION FRANCAISE, PROBLEMES ECONOMIQUES, QUELLE REGULATION POUR LE SYSTEME FINANCIER, 04.2015
- ◆ ALTERNATIVES ECONOMIQUES, LA FINANCE, HS 1er trimestre 2008
- ◆ FINANCIAL TIMES, FINANCIAL REFORM : CALL TO ARMS, septembre 2014

ON EN PARLE

- ◆ **Jean Claude Sidibé** (DESUP Affaires internationales, IAE Paris Sorbonne Business School) a été confirmé le 28 Août 2018 au poste de Ministre des Sports du Mali . Pour rappel Monsieur Sidibé a intégré le gouvernement malien le 7 janvier 2018.
- ◆ L'antenne camerounaise du Club Afrique IAE Paris, se réunira à Douala le **19 octobre 2018**, au restaurant White House de Bonapriso à partir de 19 heures sous la houlette de ses responsables locaux : **Ghislaine Tessa Ketcha**, (MBA IAE Paris Sorbonne Business School, 2007) et **Landry Njourné** (MBA IAE Paris Sorbonne Business School, 2016). Une présentation du programme 2018—2019 de l'antenne locale sera effectuée lors de la soirée. Pour toute information complémentaire joindre :
 - ◆ Landry au **+237 696987154** ou **+237 679502524**
 - ◆ Ghislaine au **+237 6773734 32**
- ◆ Les travaux de la thèse de Doctorat **IAE Paris- HEC 2014**, de **Yasso Désiré**, (Inspecteur Général du Ministère des Affaires Etrangères du Benin depuis juillet 2017), ont été repris en partie dans deux livres de management à destination des praticiens opérant en Afrique ou en sa direction.
- ◆ Nous avons été sollicités pour un poste de Business Developer au Soudan pour une durée de 24 mois. Les personnes intéressées par ce poste sont priées de se rapprocher du club Afrique IAE Paris, afin d'avoir plus d'informations, en nous envoyant un mail : club-afrique@iae-paris-alumni.org (nous ferons suivre).
- ◆ **Emmanuel Chavanne**, (X, MBA IAE Paris Sorbonne Business School, 2011) nouveau CTO de Janngo Africa, recrute un développeur pour un poste basé à Paris. Pour rappel Janngo, dont il est l'un des principaux dirigeants, a réalisé une première levée de fonds et lancé récemment une plateforme Côte d'Ivoire. Vous pouvez contacter Emmanuel par mail : club-afrique@iae-paris-alumni.org (nous ferons suivre).
- ◆ La société INADEN, fondée par **Natty Ngoy** (MS IAE Paris Sorbonne Business School, 2005) fabrique des sacs et accessoires, en Ethiopie, commercialisés dans l'Union Européenne. Dans le cadre de son développement elle recrute en apprentissage ou alternance un responsable marketing digital et communication. Pour plus d'informations nous vous invitons à contacter le club Afrique IAE Paris par mail : club-afrique@iae-paris-alumni.org (nous ferons suivre).
- ◆ Le club Afrique IAE Paris Sorbonne Business School, a organisé son deuxième repas de l'année le 25 juin 2018, dans un restaurant ([La villa Masai](#)). Une vingtaine de personnes nous ont honoré de leur présence et ont échangé sur des sujets nombreux et variés.

PROMOTION DES ALUMNI IAE PARIS EN AFRIQUE

Nous avons sélectionné une trentaine de profils les plus représentatifs.

Sources : presse+ retour des alumni

Validation profil : annuaire des anciens de l' IAE Paris.

Période : 30 décembre 2017 - 31 juillet 2018.

Profils sélectionnés : Top et middle management

- ◆ **Jean-Claude SIDIBE** (DESUP Affaires Internationales - IAE "Paris Business School, 2002) a été confirmé Ministre des sports du nouveau gouvernement du Mali en décembre 2017.
- ◆ **Olivier Rebienot Pellegrin**, (MBA IAE Paris Business School, 2017) a été promu en Février 2018, Directeur Général du Centre National de Transfusion Sanguine du Gabon
- ◆ **Marie Yebga Hot** (Docteur en pharmacie et MBA IAE Paris Business School - 2014) a été promue en mars 2018 : **Marketing and Operations Manager Sub Saharan Africa Area** du groupe pharmaceutique **Pierre Fabre**, avec résidence Dakar au Sénégal.
- ◆ **Stéphane Cupidon** (MBA IAE Paris Business School, 2016) a été promu en mars 2018, Senior Brand Manager Islands chez Coca-Cola Mid Africa & Islands
- ◆ **Nabil Djouhri**, (MBA IAE Paris Business School, 2008) a été promu en mars 2018, General Manager- West Africa Process Automation, avec résidence à Lagos au Nigéria.
- ◆ **Evens Blé** (MBA IAE Paris Business School, 2018) a été promu en juin 2018, Relationship Manager de la Société Générale pour l' Afrique Subsaharienne, Maurice et Madagascar.
- ◆ **Gervais Atta** (MBA IAE Paris Business School, 2016) a été nommé en juillet 2018, Directeur de la Banque de développement du Comores (<http://www.afrikipresse.fr/economie/gervais-atta-l-ivoirien-qui-dirige-une-banque-dans-l-ocean-indien-aux-iles-comores>)

PROCHAINE NEWSLETTER : Novembre 2018

La newsletter sera disponible aux personnes inscrites sur <https://www.linkedin.com/groups/6534255> ou à défaut, qui auront retourné par mail à club.afrique@yahoo.com : leur nom , prénom, email , année de promotion et dénomination du diplôme obtenu.

PROCHAIN CAFÉ AFRIQUE : 22 Octobre 2018

Thème

Une soirée afin de vous permettre d'élargir votre réseau, de bénéficier de conseils d'experts et d'échanger sur des questions d'actualité relatives au continent africain.

**Le 22 Octobre 2018, le Club Afrique de l'Alumni IAE de Paris
vous convie au Café Afrique**

ANIMATEUR

Macaire LAWIN, Président du Club Afrique (IAE Paris Alumni)

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

18h45 - 19h00 : Accueil des participants

19h00 - 20h30 : Discussions

LIEU

Café « [Le Capitole](#) » - 105 Boulevard de Sébastopol 75002 Paris - Métro : Réaumur-Sébastopol

Inscriptions obligatoires: [Réservation Soirée Club Afrique du 22 Octobre 2018](#)

POUR CONCLURE...

Remise des diplômes - 25 mai 2018



Global Executive MBA : Promo 2018

POUR CONCLURE...

Notre citation du jour :

« In Life, you don't get anywhere or do anything you hope to without some sort of sacrifice »



Stephen Saad

Stephen Saad, entrepreneur sud-africain, né en 1964 à Durban, est le président-directeur général d'Aspen Pharmacare.

Club Afrique IAE PARIS ALUMNI

Comité de rédaction

M. Macaire Lawin : Président Club Afrique

M. Léon Fodzo : Vice Président

Mme. Anne-Isabelle N'Guessan : Secrétaire Générale

Nous contacter : club.afrique@yahoo.com

Les personnes intéressées par un entretien ou une contribution doivent se rapprocher

de: **M. Léon FODZO**

Email lfodzo@yahoo.fr et/ou club.afrique@yahoo.fr

Téléphone : 06 84 89 30 34

